

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CF2715

présenté par

Mme Maud Petit, M. Cosson, Mme Josso, M. Falorni, M. Gumbs, M. Balanant et M. Ott

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.